

Avis de la Bourse

REGLES EXCEPTIONNELLES DE COTATION

En application des mesures prises par le gouvernement, dans le cadre de prévention contre la propagation du coronavirus Covid-19, et compte tenu de la situation actuelle du marché, il est porté à la connaissance des Intermédiaires en Bourse et du Public qu'à partir de la séance de bourse du **18/03/2020**, la cotation se fera selon les règles suivantes:

HORAIRE DE COTATION :

Marché	Mode de Cotation/ Groupe	Pré-ouverture	Négociation	Fixing de clôture	Négociation au dernier cours	Seuils statiques (maximum de la séance)
Marché Principal des titres de capital	Continu/ G11	08h30	09h00 -12h00	12h05	12h05 - 12h10	3%
	Fixing/ G12 & G99	08h30	09h00 / 11h30	-	11h30 - 11h35	
Marché Alternatif des titres de capital	Continu /G51	08h30	09h00 -12h00	12h05	12h05 - 12h10	3%
	Fixing /G52	08h30	09h00 / 11h30	-	11h30 - 11h35	
Marché obligataire	Continu /G21	08h30	09h00 -12h00	-	-	3%
	Fixing /G22	08h30	09h00 / 11h30	-	-	
Marché des FCC	Continu /G71	08h30	09h00 -12h00	-	-	3%
	Fixing /G72	08h30	09h00 / 11h30	-	-	
Hors cote -Titres de capital	Fixing /G13	08h30	09h00 / 11h30	-	-	3%
Lignes secondaires sur le NSC	Fixing /G32 & G33	08h30	11h45	-	-	**

** Marge de fluctuation des lignes secondaires :

- Pour les droits d'attribution, les seuils de 15% sont appliqués uniquement pour leur 1^{ère} année de cotation (date de détachement du droit + 365 jours). Les seuils sont libres pour les droits d'attribution à partir de l'expiration de la 1^{ère} année.
- Les seuils sont libres pour les droits de souscription durant la période de leur négociation.
Pour les actions nouvelles non encore assimilées, les seuils autorisés pour chaque ligne de cotation suivent la ligne principale.

HORAIRE DE DECLARATION DES TRANSACTIONS DE BLOC

Les transactions de bloc sont déclarées et réalisées à l'issue de la clôture de la séance de négociation entre 12h10 et 12h30.

ORDRES SAISIS:

Seuls les ordres à l'intérieur des seuils autorisés sont acceptés par le système de cotation.

VALIDITE DES ORDRES SAISIS:

Les ordres saisis sont de validité « **jour** ». La Bourse procède à la purge quotidienne du carnet d'ordres restant à la clôture de la séance.

Cette mesure sera appliquée à partir d'aujourd'hui (en post-séance).

Il appartient aux Intermédiaires en Bourse de saisir à nouveau les ordres de leur clientèle.